

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241210-125-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 125/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 décembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 décembre 2024

Objet de la délibération :

Avenant n°1 au lot 8 –
Réaménagement Maison des
Services Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	70

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Isabelle GUILLAME, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Colette GROLEAU à Benoit HUGON, Gaetan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Philippe BOUQUET, Jean-Claude STADELMANN à Laurence BREUILLOT

Procuration

Suppléé(e)s

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nathalie LAURENT, Chantal MARAUX, Florence PAUL, Rémy PAUL, Mireille PICARD, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Marie-Christine LEGAIN, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Benoit HUGON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°69/22 du 14/04/2022 attribuant les marchés de travaux pour le réaménagement et l'extension de la maison des services à Amancey,

Vu le jugement du 03/04/2024 du tribunal de commerce de Besançon prononçant la liquidation judiciaire de l'entreprise Revetec and Cie titulaire du lot n°10 « Revêtements sols souples »,

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 07/06/2024 pour les prestations de ce lot restant à réaliser d'un montant de 21 826.24 € HT,

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée après expiration du délai de consultation,

La consultation a été déclarée infructueuse pour les prestations restant à réaliser sur le lot n°10.

Vu l'offre remise en direct par l'entreprise SN Bolard après déclaration d'infructuosité d'un montant de 21 131.74 € HT,

Il est proposé de transférer les prestations concernant les sols souples par avenant au lot n°8 détenues par l'entreprise SN Bolard.

Invité à délibérer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 du lot 8 pour un montant de 21 131.74 € HT,
- Autorise le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance, le 10.12.2024

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241210-125-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024